



## DECLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 30 JUIN 2016

Monsieur le Président,

Lors du groupe de travail national sur le Secteur Public Local du 25 février 2016, notre organisation syndicale a demandé le retrait de l'expérimentation des Centres de Services Comptables (CSC) SPL qui n'avait jamais été annoncée et qui préfigure la mort du réseau comptable.

Aujourd'hui, pour ce CTL, vous nous déclinez cette expérimentation pour la Haute-Garonne en nous demandant de nous prononcer sur la création d'un back office pour les tâches dévolues aux trésoreries de la RAN de Saint-Gaudens en vous appuyant sur les possibilités techniques de travail à distance. Pour cela, vous prévoyez de créer 1 ou 2 cellules adossées à la Trésorerie de Saint-Gaudens et éventuellement à la DRFIP. Cette dernière serait également susceptible de venir « en aide » à d'autres trésoreries du réseau ou pourrait permettre d'étendre l'expérimentation à d'autres missions. Il nous faut désormais appeler ces cellules des « Services d'Appui au Réseau » (SAR), le terme CSC pouvant effrayer les personnels. Par ailleurs, vous souhaitez regrouper la gestion des hébergés de plusieurs postes sur la trésorerie de Grenade.

Pour FO-DGFIP, vous franchissez là une ligne rouge qui signe la mort du comptable public de proximité. En effet, que restera-t-il dans les postes concernés quand vous aurez retiré les missions recette / recouvrement des produits locaux, le soutien à la gestion de l'intercommunalité et l'exercice de certains travaux de dépense ? Outre le comptable, le poste ne sera plus constitué que par un caissier sans numéraire et un guichetier gérant la DDR3. L'accueil physique (réduction des horaires d'ouverture) n'étant pas prioritaire dans la feuille de route de la DGFIP et l'accueil téléphonique et électronique bientôt réalisés par le centre de contact de Carcassonne, nous comprenons combien il vous sera facile de fermer ces petits postes et ces postes devenus petits. Tout cela, au profit d'une ou plusieurs super-structures peut-être alimentées en emplois par l'EMR dans un premier temps puis par les emplois « économisés » au fur et à mesure du peuplement du cimetière des trésoreries de proximité.

C'est pour cela que FO-DGFIP refuse ces outils qui vont tuer le réseau SPL de proximité, fragiliser nos relations avec les élus et liquider ce qui reste de nos effectifs.

S'agissant du comptable public, vous lui demandez de se lier par une convention de « back office » dans laquelle il accepte que des pans entiers de missions recette et surtout dépense soient effectués à des dizaines de kilomètres par des personnels délocalisés et sur lesquels « il n'aura pas la main ». Si le décret de Gestion Budgétaire et Comptabilité Publique (GBCP) l'autorise, il ne protège en rien le comptable qui redoute surtout l'interprétation qu'en fera la Chambre Régionale des Comptes. La signature de cette convention sera-t-elle la mise à mort de la trésorerie concernée ? Les chefs de poste auront-ils réellement le choix de signer ou pas cette convention ? Dans cette période de crise financière et d'austérité, la mise en place des SAR est une nouvelle mesure qui rajoute au malaise et au grand désarroi des IFip et IDiv et qui se rajoute aux annonces nationales sur l'harmonisation des grilles dans le cadre de la réforme PPCR. Ils voient s'amenuiser leurs perspectives de rémunération et leur déroulement de carrière, ce qui aggrave le climat de morosité et de démotivation.

Pour les élus concernés, petites et moyennes collectivités, vous allez leur demander d'investir dans la dématérialisation le plus rapidement possible alors même qu'ils disposent de moyens de plus en plus limités et que souvent ils attendent l'installation de l'intercommunalité pour bénéficier d'une mutualisation. Leur avez-vous expliqué que les efforts qu'ils consentiront pour la dématérialisation vont en fait leur faire perdre leur « premier interlocuteur », leur comptable de proximité ?

Certaines évolutions sont irréversibles : la dématérialisation et le développement des moyens modernes de paiement sont inéluctables. Mais, comme toute modernisation, il faut laisser aux populations le temps de se les approprier, nous devons même les y aider. Le contact humain et la connaissance des dossiers des agents publics de proximité sont d'autant plus nécessaires pour répondre à ces sollicitations. Avancer en marche forcée sera catastrophique et vous laisserez beaucoup d'usagers sur le bord du chemin.

Sur le plan technique, une fois n'est pas coutume, vous nous avez noyés sous une avalanche de documents et de données et 9 jours supplémentaires nous ont aidés à en prendre connaissance.

Le passage à la full démat est le pré-requis pour recourir au SAR or, actuellement, notre département compte peu de budgets totalement dématérialisés.

Le domaine des Hébergés, qui fait partie des métiers concernés par cette expérimentation, n'est pas dématérialisable dans Hélios et ne le sera pas, à notre connaissance, avant quelques années au vu de développements nécessaires et coûteux. Le second pré-requis est l'attribution de profils aux utilisateurs d'Hélios : certaines tâches qui seront confiées au SAR nécessitent soit le profil "Comptable" soit le profil "Experts opérations sensibles".

Cela nous semble incompatible avec la consigne nationale donnée aux chefs de poste d'attribuer ces profils sensibles avec une grande parcimonie dans une optique de maîtrise des risques liés à l'accès au système d'information Hélios et à l'intégrité de ses données, en cohérence avec la fiabilisation des comptes publics. Le travail réalisable par un SAR va profondément influencer l'organisation des postes comptables et leur causer des difficultés en terme de suivi et dans leurs relations avec les interlocuteurs (collectivités locales, usagers). La boîte à outils se propose de retirer aux comptables, des domaines qui leur sont légitimement réservés en raison de leur expertise à forte valeur ajoutée. A la lecture des fiches de cette boîte à outils, nous pouvons d'ores et déjà constater qu'elle est en fait une **boîte à soucis** ! Il est enfin prévu que les agents du SAR soient formés par la Division SPL, au sein de laquelle les collègues concernés seront totalement mobilisés sur la mise en œuvre de l'intercommunalité et des autres restructurations. Il nous semble plus bénéfique pour le réseau de renforcer en moyens humains la Div SPL afin de faire face à ce big bang qui impactera la majorité des postes.

FO-DGFIP revendique un soutien aux postes comptables de proximité dans notre département. Pour cela, nous exigeons le comblement des vacances d'emplois sur la RAN de Saint-Gaudens et de toutes les vacances d'emplois de notre département, seule solution acceptable pour permettre aux trésoreries de fonctionner. Nous exigeons également l'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations.

Enfin, nous nous devons de préciser que ce CTL se tient en plein conflit contre la loi portée par Mme EL KHOMRI. FO-DGFIP s'est clairement positionné avec ses fédérations et sa confédération contre la remise en cause des droits des salariés et fonctionnaires de ce pays : contre la remise en cause du droit des travailleurs par l'inversion de la hiérarchie des normes, contre le compte personnel d'activité présenté comme une avancée alors qu'il prépare la mobilité forcée des fonctionnaires rendue possible par le décret de 2010, certes inutilisé mais toujours existant, contre les remises en cause du temps de travail, contre les reculs sans précédent des droits des salariés à se faire représenter et défendre et également contre le refus par le gouvernement de prendre en compte l'avis de la majorité des organisations syndicales, certaines ayant même, totalement ou partiellement, rejoint les rangs des organisations qui se battent depuis le début.

La seule réponse du gouvernement est la manipulation. Le Premier Ministre lui-même reproche le manque de dialogue alors que nos organisations tentent depuis le début de rencontrer les ministres en charge du dossier et qu'à ce jour seules des rencontres bilatérales se profilent. Pour FO-DGFIP, la seule réponse possible est le retour à un véritable dialogue social et à la prise en compte de la position de la totalité des organisations représentant les personnels et non de quelques-unes, triées sur le volet.